

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° I-45

présenté par

M. Abad, M. Bussereau, M. Courtial, M. Wauquiez, M. Straumann, M. Sermier, M. Daubresse,  
M. Lazaro, M. Le Ray, M. Dhucq, Mme Pernod Beaudon, M. Philippe Armand Martin,  
Mme Zimmermann, M. Verchère, Mme Nachury, Mme Grosskost, M. Gérard, M. Luca, M. Debré,  
M. Reiss, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Gandolfi-Scheit et M. de Ganay

-----

**ARTICLE 16**

I. – À l’alinéa 1, substituer au montant :

« 44 176 340 000 € »

le montant :

« 44 502 657 000 € ».

II. – En conséquence, à la dixième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 326 317 000 »

le montant :

« 652 634 000 ».

III. – En conséquence, à la dernière ligne de la seconde colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 44 176 340 000 »

le nombre :

« 44 502 657 000 ».

IV. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxes additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Plusieurs départements sont en grave difficulté financière.

Les équipements des collèges sont l’un des postes les plus touchés ; alors que l’éducation des adolescents devrait être une priorité.

Cet amendement propose de doubler dotation départementale d’équipement des collèges pour faire face aux difficultés rencontrées.